

**CONTRÔLE TECHNIQUE  
VOLONTAIRE**

1205

**AUTOSUR**  
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

<b>NATURE DU CONTRÔLE</b> <b>Volontaire total</b>	<b>(3) DATE DU CONTRÔLE</b> <b>23/01/2026</b>	<b>N° DU PROCÈS-VERBAL</b> <b>26036722</b>	
<b>(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE</b> Défavorable pour défaillances majeures		<b>(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ</b> Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié	
<b>(8) LIMITÉ DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ</b> <b>Non concerné par un contrôle technique volontaire</b>		<b>Défaillance(s) majeure(s)</b> 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté, AVD, AVG.	
<b>NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE</b> <b>Non concerné par un contrôle technique volontaire</b>		<b>Défaillance(s) mineure(s)</b> 3.5.1.a.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Mauvais fonctionnement 6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNEES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées, AVG.	
<b>IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE</b> N° D'AGRÉMENT : S0135227		<b>(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN</b>	
<b>(10) COORDONNÉES :</b> Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE		<b>(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR</b> N° D'AGRÉMENT : 013S1363 SIGNATURE : 	
<b>IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b> <b>(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation</b> GR-805-RY (F) 09/10/2023 09/10/2023		Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation	
Marque LYNK&CO		Désignation commerciale LYNK & CO 01	
<b>(1) N° dans la série du type (VIN)</b> L6TCX2E72PE047328		<b>(5) Catégorie internationale</b> M1	
Type/CNIT M10MMPVP0004014		Genre VP	
Énergie EE			
<b>Document(s) présenté(s)</b> Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice			
<b>(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ</b> 26728		<b>MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES</b>	
<b>AVANT</b> <b>ARRIÈRE</b>			
<b>G</b> <b>D</b> <b>G</b> <b>D</b>			
<b>Ripage (-8 à + 8m/km):</b> +0.0m/Km			
<b>Dissymétrie suspension (<math>\leq 30\%</math>):</b> 2% 1%			
<b>Forces verticales :</b> 1114daN 838daN			
<b>Frein de service :</b>			
Forces de freinage :		364daN 344daN 243daN 235daN	
Déséquilibre ( $<20\%$ ):		6% 4%	
Forces de freinage (efficacité) :		364daN 344daN 243daN 235daN	
Taux d'efficacité ( $\geq 58\%$ ): 60%			
<b>Frein de stationnement :</b> Taux d'efficacité ( $\geq 18\%$ ): 18%			
<b>Emissions à l'échappement :</b> CO ralenti ( $\leq 0,3\%$ ): 0.00% CO ralenti accéléré ( $\leq 0,2\%$ ): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.024			
<b>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</b> -2.0% -2.2%			
<b>MENTIONS LÉGALES</b> - Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.			